

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-
Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 33 (1960)
Heft: 3

Rubrik: Ordre du jour

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ordre du jour

de l'Assemblée générale des Délégués 1960

du 20 mars 1960, à 1030 h, à l'Hôtel de ville, Soleure Tenue: uniforme

1° Allocution du président central

2° Nomination du bureau de vote et détermination du nombre des votants selon art. 22 des statuts centraux

Le siège de la section sert de point de départ pour le calcul des frais de déplacement.

3° Adoption du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 mars 1959 à Berne.

Ce procès-verbal a été expédié aux sections le 18 avril 1959. N'ayant donné lieu à aucune observation, il n'en sera pas fait lecture.

4° Adoption des rapports d'activité et des comptes, et décharge

- a) comité central pour 1959
- b) «Pionier» pour 1959

Le rapport de la commission spéciale sur la situation financière du «Pionier» ne sera pas discuté par l'Assemblée des Délégués, ceci sur demande du président de la commission. Une conférence des présidents est convoquée pour le 15 mai 1960 à cet effet.

Les rapports d'activité et les comptes seront communiqués aux sections. Le rapport du C.C. a été publié dans le numéro de mars du «Pionier».

5° Budget du C.C.; cotisation centrale 1960 et abonnement au «Pionier» pour 1960

Propositions du C.C.:

- a) cotisation centrale fr. 2.—
- b) abonnement au «Pionier» pour membres fr. 4.50
- c) abonnement au «Pionier» pour non-membres fr. 8.—

6° Choix de la section chargée de vérifier les comptes pour les années 1960/61.

7° Propositions du Comité central:

- a) Modifications des statuts centraux: Art. 5

L'année comptable de l'Association et des sections commence le 1^{er} décem-

bre et se termine le 30 novembre de chaque année.

Art. 30

Le Comité central se compose au minimum de 11 et au maximum de 15 membres d'honneur, membres vétérans ou membres actifs.

Art. 31

L'Assemblée des Délégués désigne le président et le vice-président. Le reste du comité se constitue lui-même en fonction des tâches à remplir.

Art. 33, alinéa 3

Les frais occasionnés par le secrétariat central (particulièrement le loyer d'un bureau ou l'indemnité versée pour l'abandon d'une pièce d'habitation dans ce but, la lumière et le chauffage) sont à la charge de la caisse centrale.

- b) Réalisation de concours propres à l'AFTT

I. Décision concernant l'ouverture d'un fonds des «Journées Tr.Trm.» Autofinancement selon proposition du Comité central: prélèvement d'une cotisation spéciale de fr. 0,50 pour les membres actifs et vétérans durant les années 1960, 1961, 1962 et payable au deuxième trimestre de chaque année.

II. Décision concernant l'organisation de «Journées» en 1962.

III. Désignation de la section chargée de cette organisation.

8° In memoriam

M. Tresch Xaver, 1940, membre junior de la section Uri/Altdorf, décédé le 11 juillet 1959. — Pi. Elmer Hanspeter, 1937, membre actif de la section de Thurgovie, décédé le 14 juillet 1959. — M. Fröhlicher Walter, 1896, membre passif de la section de Soleure, décédé en juillet 1959. — Sgt. Wiederkehr Josef, 1896, membre vétéran de la section de Zurich, décédé le 7 novembre 1959. — Sgt. Lehmann Roman, 1937, membre actif de la section de Thurgovie, décédé le 9 novembre 1959. — Pi. Schneider Ernst, 1911, membre d'honneur de la section de Bienne, décédé en novembre 1959. — Adj. sof. Kuhn Heinrich, 1914, membre de l'Ass. suisse des Officiers et Sous-officiers du Télégraphe de campagne, décédé le 11 décembre 1959.

9° Election du comité central pour la période 1960/1962.

10° Programme d'activité pour 1960.

11° Divers.

Ordre du jour adopté lors de la séance du C.C. du 17 janvier 1960.

Association fédérale des Troupes de Transmission

le président central: *Major Schlageter*
le secrétaire central: *Sgt. Egli*

Après la séance, repas en commun de tous les délégués et invités à 1300 h à l'hôtel de la Couronne.

Rapport d'activité pour 1959

de l'Association Fédérale des Troupes de Transmission établi par le comité central

Comme le laissait prévoir le rapport de l'an dernier, les formes de l'activité des sections ont déjà beaucoup évolué cette année, marquant une modification de structure profonde de l'activité hors-service de nos membres.

Le nombre des sections n'a pas changé, se maintenant à 29, (dont 8 ssect. ASSO) et une sous-section. A vrai dire le manque total d'activité d'une des sections obligera peut-être à envisager sa dissolution, si elle ne se réanime pas.